

ville de Villiers-le-bel

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

DECISION DU MAIRE n° D-98-2025

Objet : Intervention de l'office DELTA HUISSIER IDF – Occupation sans titre des parcelles communales n°AL 420, n°AL 421, n°AL 459, n°AL 458, n°AL 448, n°AL 10 et n°AL 452 à Villiers-le-Bel

Madame la Maire de la Commune de VILLIERS-LE-BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant élection de Madame Djida DJALLALI-TECHTACH, en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire,

CONSIDERANT l'occupation sans titre des parcelles communales suivantes : n°AL 420 située 43 avenue Pierre SEMARD, n°AL 421 située 43 avenue Pierre SEMARD, n°AL 459 située lieu-dit la Remise de Gonesse, n°AL 458 située lieu-dit la Remise de Gonesse, n°AL 448 située lieu-dit la Remise de Gonesse, n°AL 10 située lieu-dit la Remise de Gonesse et n°AL 452 située 43 avenue Pierre SEMARD à Villiers-le-Bel

DECIDE

Article 1 - DECIDE de requérir l'office DELTA HUISSIER IDF domiciliée 26 rue du Cygne – 95270 Luzarches afin de procéder à un procès-verbal de constat et à toutes démarches utiles relatives à l'occupation sans titre des parcelles susvisées.

Article 2 - Les frais et honoraires seront réglés sur présentation des actes et imputés au budget de la Ville.

Article 3 - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

A Villiers le Bel, le 29 avril 2025

Madame la Maire

Djida DJALLALI-TECHTACH

